

Actualités



AVOCATS

1195

« Notre slogan "Pour un Ordre qui déménage" s'est naturellement imposé »

3 questions à Olivier Cousi, associé du cabinet Gide et Nathalie Roret, associée du cabinet Farthouat Avocats

Les élections 2018 au bâtonnat du barreau de Paris se dérouleront les 29 novembre et le 1^{er} décembre 2016, suite au vote par le Conseil de l'Ordre de la modification du calendrier. Les élections, qui devaient se tenir initialement en juin 2017, ont été avancées. Le bâtonnier Frédéric Sicard a décidé de rétablir un dauphinat d'une année et donc d'avancer l'élection de son successeur. L'année de dauphinat débutera le 1^{er} janvier 2017 pour une prise de fonctions le 1^{er} janvier 2018. La Semaine juridique, Édition générale donne la parole à chacun des candidats avant le scrutin. Cette semaine, Olivier Cousi et Nathalie Roret, candidats au bâtonnat et au vice-bâtonnat, répondent à nos questions.

Pourquoi vous présentez-vous à cette élection ?

Olivier Cousi : Il s'agit tout d'abord du fruit d'une longue réflexion alimentée par les discussions passionnantes que nous avons eues avec nos confrères. À l'occasion de la précédente campagne, j'avais publié une tribune dans laquelle j'expliquais pourquoi je n'étais pas candidat. Je voulais en effet d'abord aller à la rencontre de mes confrères, écouter leurs attentes, et comprendre leurs problèmes. De ces nombreux échanges, une certitude nous est rapidement apparue, beaucoup de nos confrères, et tout particulièrement les jeunes, se montrent préoccupés par leur avenir dans la profession.

En tant que candidats libres et indépendants, nous nous sommes alors rapidement entourés de groupes de réflexion pour imaginer les solutions de demain les plus efficaces et aider à construire leur avenir.

Nathalie Roret : Notre slogan, « Pour un Ordre qui déménage », s'est naturellement imposé car notre Ordre doit certes accompagner le déménagement du TGI aux Batignolles, le futur cœur judiciaire parisien, mais surtout les nouveaux défis de la profession. Il nous faut en effet lutter contre les dérives de l'état d'urgence permanent en sanctuarisant les droits de la défense et le secret professionnel, réaffirmer la place centrale de l'avocat dans l'économie numérique du droit en travaillant avec

les nouveaux acteurs, soutenir les avocats pour qu'ils puissent concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, notre candidature s'inscrit dans une logique de valeurs et nous mettrons ainsi la déontologie au centre de nos décisions. Dans un monde d'imédiateté, les avocats du barreau de Paris doivent être respectables et respectés par leurs clients et les acteurs du monde économique, par les juridictions et les pouvoirs publics, et bien sûr par les confrères.

Quelles sont les grandes idées-force de votre programme ?

O. C. : Au cours de nos réflexions collaboratives, nous avons identifié plusieurs grands axes qui nécessitaient de réelles évolutions : le renforcement de la collaboration, la réforme de la formation, une plus grande égalité professionnelle et une plus grande efficacité de notre déontologie.

La collaboration libérale rencontre depuis une dizaine d'années un certain nombre de tensions, liées notamment à l'augmentation croissante du nombre d'élèves-avocats. Afin de la protéger, nous généraliserons notamment l'assurance perte de collaboration en mutualisant le coût. De plus, nous engagerons des discussions actives avec le CNB afin que le futur examen national soit plus sélectif, permettant d'alléger le nombre d'entrants et d'améliorer la formation des avocats.

N. R. : Cette formation est en effet un aspect extrêmement important de notre programme. D'une part, nous soutiendrons auprès du CNB une réforme de la formation initiale à l'EFB afin qu'elle s'appuie sur un enseignement plus pratique, sur un corpus déontologique renouvelé et sur une plus grande part du contrôle continu. D'autre part, nous créerons un Institut du Barreau de Paris sur le modèle des *City Bar Leaders* américains, pôle d'excellence en charge d'une formation continue qualifiante, lieu d'échange et de valorisation du savoir-faire des avocats, et centre ouvert aux universités et aux entreprises.

Afin de permettre aux avocats de pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle, nous nous attacherons en outre à mieux accompagner la parentalité. Les indemnités maternité seront avancées par l'Ordre et nous serons particulièrement vigilants quant au respect des congés maternité et paternité. Nous mettrons ensuite en place une équipe chargée de travailler sur des solutions pratiques pour les avocats parents de jeunes enfants (ouverture du bénéfice du CIF aux avocats, réservation de places en crèches).

Enfin, afin de rendre notre déontologie, notre boussole professionnelle, toujours plus efficace nous mettrons en place un référentiel déontologique pour les manquements graves et évidents, créerons une *hotline* déontologique, et réunirons plusieurs

fois par semaine la commission déontologie.

Quel regard portez-vous sur l'avenir de la profession ?

N. R. : Notre profession est en pleine mutation et doit faire face à nombre important de grands changements. Elle s'inscrit tout d'abord dans un cadre européen bouleversé par le Brexit et dans une mondialisation qui rencontre de nombreuses contestations ; elle doit donc trouver son point d'équilibre. En outre, dans le cadre national, elle subit un certain nombre d'atteintes portées tant par le législateur dans le cadre de l'état d'urgence, que par les nouveaux acteurs du droit.

O. C. : Le périmètre de la profession d'avocat a en effet toujours dû être défendu, mais nous devons aujourd'hui aussi travailler avec les nouveaux acteurs issus de la révolution numérique, les *legaltech*. Nous instaurerons pour ce faire une labellisation sélectionnant les acteurs innovants du marché et respectueux de notre déontologie. Nous finaliserons en outre la Charte éthique dont j'ai dirigé les travaux et n'hésiterons à pas à engager les actions judiciaires à l'encontre des braconniers du droit.

Nous sommes optimistes quant à notre avenir à condition d'installer un Ordre fort avec une vision claire qui pourra alors compter sur son énergie vitale : sa jeunesse.

Propos recueillis par
Florence Creux-Thomas